

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le Département du Rhône.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{es}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 2 NOVEMBRE 1846.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 29 octobre.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Membres présents: MM. Sériziat (Henri), Barrillon, Bergier, Lardarnès, Faure-Péclot, Brossette, Boullée, Sériziat-Carrichon, Marnas, Tourret, Boulevard, Martin (P.-P.), Guimet, Dolbeau, Falconnet, Dervieux, Pons, Menoux, Nepple, Bodin, Cappelin, Malmazet, Reyre, Arnaud, Bonnet, Riboud.

Ordre du jour. — Constitution du conseil. — Locations. — Budget du Mont-Piété pour 1847. — Compte administratif et compte de gestion pour les hôpitaux civils. — Budget de l'école secondaire de médecine pour 1847. — Vote d'un crédit extraordinaire de 50,000 f. en faveur du bureau de bienfaisance. — Question des eaux. — Vote d'un demi-centime pour les chemins vicinaux. — Budget supplémentaire de 1846.

La séance est ouverte à six heures et un quart. L'invitation de M. le maire, M. de Marnas, comme le plus âgé des membres présents de l'assemblée, prend place au bureau, M. de Marnas, qui n'assistait pas à la séance d'installation, présentée par M. le préfet, prête serment comme conseiller municipal.

M. Descours, retenu chez lui par une légère indisposition, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance. Le procès-verbal de la précédente séance du 3 septembre est lu et adopté.

M. LE MAIRE propose au conseil de se constituer d'une manière définitive par la nomination d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint. Deux scrutins sont successivement ouverts.

M. Sériziat (Henri) est proclamé secrétaire, et M. de Marnas secrétaire-adjoint.

M. Sériziat (Henri) prend place au bureau à côté de M. le maire. M. LE MAIRE propose au conseil de se diviser, suivant l'usage, en trois grandes commissions, ou plutôt en trois sections, composées de ceux des membres du conseil qui, par leurs antécédents, leur position personnelle, semblent plus spécialement être appelés à telle ou telle partie des services communaux. Il rappelle que, dans les attributions de laquelle elles paraissent plus particulièrement rentrer, mais que le conseil n'en a pas moins l'usage, toutes les affaires qui ont quelque gravité, de nommer des commissions spéciales qui sont prises en nombre égal dans les trois sections du conseil.

M. le maire propose de maintenir les commissions telles qu'elles sont, en remplaçant, dans chacune, les membres que le conseil a élus par de nouveaux élus. Toutefois, la commission du contentieux ayant seul perdu trois de ses membres, MM. Guerre, Acher et Land, qu'on ne peut tous remplacer par des hommes spéciaux, les membres nouvellement nommés, il propose de faire passer dans cette commission M. Boullée, qui précédemment faisait partie de celle des intérêts publics. Ces propositions ayant été adoptées, les commissions sont composées comme suit :

Commission des finances.

MM. Pons, Gautier, Prunelle, Faure-Péclot, Malmazet, Bonnet, Reyre, Riboud, Bodin, Bergier, Couderc, Dunod et Ricard.

Commission des intérêts publics.

MM. Martin (P.-P.), Sériziat-Carrichon, Donnet, Bouvard, Barrillon, Devienne, Falconnet, Guimet, de Lacroix-Laval, Brossette, Guinet, Dervieux, Bouillet, Tardy, Descours.

Commission du contentieux.

MM. Nepple, de Marnas, Martin (Christophe), Cappelin, de Vauxonne, Sériziat (Henri), Menoux, Laforest, Boullée, Darmès, Tourret.

M. LE MAIRE soumet à la sanction du conseil, qui les approuve immédiatement, cinq baux à loyer :

Le premier au sieur Curson, pour la location, au prix de 70 f., d'une parcelle de terrain dépendant de la masse 73 dans la presqu'île Perrache;

Le second aux sieurs Gabet père et fils et Célard, pour la location pendant sept ans et trois mois, au prix annuel de 400 f., d'un local dépendant du pavillon n° 4, à l'entrée du Jardin-des-Plantes;

Le troisième aux sieurs Charavay pour la location pendant cinq ans, au prix annuel de 350 f., d'une boutique sous le couloir méridional du Grand-Théâtre, portant le n° 5;

Le quatrième au sieur Bruxelles, pour la location au prix annuel de 1,200 f. et pour la durée de neuf ans, de la boutique n° 3, sous le couloir septentrional du Grand-Théâtre;

Le cinquième enfin au sieur Pichat, pour la location pendant onze ans et demi, au prix annuel de 2,400 f., de deux appartements situés dans le pavillon n° 4, à l'entrée du Jardin-des-Plantes.

M. LE MAIRE présente au conseil le budget du Mont-de-Piété pour 1847. Il propose d'émettre un avis favorable à ce budget, dont l'examen est renvoyé à la section des finances.

M. LE MAIRE présente un rapport sur le compte administratif pour 1845 des hôpitaux civils et sur le compte de gestion du receveur de cet établissement pour la même année. L'examen de ces pièces est renvoyé à la section des finances.

M. LE MAIRE soumet au conseil et propose d'approuver le budget pour 1847 de l'école de médecine et de pharmacie. Il fait remarquer que les dépenses proposées à ce budget sont identiquement les mêmes que celles adoptées pour le budget de 1846. La recette présumée des inscriptions est portée, pour 1847, à 10,500 f., au lieu de 9,000 f., de sorte que, si cette prévision se réalise, la dépense à la charge de la ville pour parfaire les frais de l'école sera moindre de 1,500 f.

Cette affaire est renvoyée à la section des finances.

M. LE MAIRE propose au conseil l'ouverture d'un crédit extraordinaire et supplémentaire de 30,000 fr. en faveur du bureau de bienfaisance; il motive cette proposition sur la situation du bureau, que les demandes incessantes de secours et l'augmentation considérable du prix des subsistances rend difficile.

M. SERIZIAT-CARRICHON considère la somme demandée comme tout-à-fait insuffisante; il explique que, dès le commencement de l'année, le bureau de bienfaisance avait signalé le besoin d'une augmentation de 20,000 fr. dans sa dotation comme tout-à-fait indispensable, et que l'excédant proposé sur cette somme de 10,000 fr. ne paraît pas de nature à parer aux charges exceptionnelles qui cet hiver paraissent devoir peser sur le bureau.

M. LE MAIRE répond que le nouveau crédit de 30,000 fr. qu'il vient de proposer, et qu'il ne pourra demander qu'à l'occasion du budget supplémentaire, répondra à beaucoup de besoins; qu'il s'adresserait à M. le ministre de l'intérieur pour obtenir un secours sur le crédit ouvert par les chambres pour venir en aide aux divers bureaux de bienfaisance, qu'il lui a été répondu que le crédit était épuisé, mais que, comme les journaux de ce jour même publient une ordonnance royale ouvrant un crédit d'urgence pour cette destination, il ne doute pas que la ville de Lyon n'obtienne une allocation sur ce crédit, et qu'il va se hâter d'écrire de nouveau à M. le ministre.

M. LE MAIRE espère que le secours qui pourra être obtenu ainsi, combiné avec le nouveau crédit ouvert par le conseil, pourra satisfaire aux besoins; il l'espère d'autant plus que, d'après tous les renseignements qu'il a pris auprès de plusieurs chefs de notre industrie, le travail ne paraît pas devoir manquer cet hiver. D'un

autre côté, il y a tout lieu de croire que l'augmentation des subsistances aura bientôt un terme, et que le prix du blé entrera dans une période décroissante. Si, contre toute prévision, ses espérances ne se réalisaient pas, l'administration recourrait avec empressement à d'autres moyens, et le conseil municipal n'hésiterait pas sans doute à allouer au bureau de bienfaisance, les secours qui seraient indispensables.

M. DERVIEUX craint que les renseignements qui ont été donnés à M. le maire sur la situation de la fabrique ne soient pas complètement exacts. Le travail est rare, et bon nombre de métiers, surtout pour les articles destinés à l'exportation, sont déjà inoccupés.

M. BARRILLON émet le vœu que M. le maire étudie la question de savoir s'il n'y aurait pas convenance, dans le cas où le prix du blé s'élèverait encore, à faire ce qu'on a fait dans quelques localités, se mettre en mesure de pouvoir donner à la population pauvre des bons au moyen desquels elle recevrait le pain à un prix réduit.

M. LE MAIRE, en remerciant M. Barrillon de son observation, explique qu'il n'a cessé, dans ces derniers temps, de se préoccuper avec le plus grand soin de tout ce qui touche à la question si grave des subsistances. Il a acquis la conviction qu'une disette est impossible, et que la cherté du blé repose surtout sur de fausses craintes, sur des alarmes mal fondées, sur des renseignements erronés.

M. le maire reçoit journellement sur ce sujet et de différents points des avis exacts. Depuis plus d'un mois les quantités qui arrivent chaque jour à Lyon sont extrêmement considérables et dépassent de beaucoup la consommation locale. Il est impossible que, si cet état de choses dure, il n'y ait pas bientôt une baisse et une baisse peut-être très rapide. Or, les arrivages se maintiendront dans la même proportion, puisqu'il y a à Marseille d'immenses approvisionnements, chaque jour alimentés par de nouvelles importations qu'attirent de toutes parts les prix élevés des céréales en France.

M. le maire a vu aujourd'hui même un officier de la marine royale, arrivant de la mer Noire, et lui annonçant qu'à son départ plus de sept cents navires étaient en chargement pour Marseille. Il en est de même dans tous les pays de production qui entourent la Méditerranée, où la récolte n'a pas été faible comme dans nos contrées. On peut donc raisonnablement espérer que ces faits notoirement connus, en décidant les propriétaires détenteurs à vendre promptement leurs blés tenus jusqu'ici en réserve, amèneront une prompte réaction.

Dans cet état de choses, M. le maire, convaincu que la cherté actuelle des céréales n'est causée que par la crainte d'une rareté qui n'existe pas, que c'est, en un mot, la peur qui fait tout le mal, a cru devoir s'abstenir de toutes mesures extraordinaires, qui n'auraient d'autre effet que d'augmenter des alarmes mal fondées.

Le crédit de 30,000 f. est voté par le conseil.

M. LE MAIRE, avant de donner lecture du rapport relatif aux budgets, explique qu'il a fait figurer, dans les ressources de 1847, le produit d'un demi-centime additionnel qui, conformément à la loi, avait été proposé pour être affecté aux dépenses des chemins communaux. La commission des intérêts publics, à laquelle l'affaire avait été renvoyée, avait, à l'unanimité, adopté la proposition, et M. Dubost, nommé rapporteur, avait préparé son rapport dans ce sens. Malheureusement M. Dubost n'a pu assister à plusieurs des dernières séances du conseil; le rapport n'a pas été fait et ne peut désormais être fait par M. Dubost, qui ne fait plus partie du conseil.

Dans cet état de choses, il est nécessaire que la nouvelle commission des intérêts publics s'occupe de l'affaire, et M. le maire propose de la lui renvoyer de nouveau.

Cette proposition est adoptée.

M. MENOUX demande si M. le maire est dans l'intention d'entretenir le conseil d'un arrêté qui aurait été récemment pris par M. le

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 NOVEMBRE.

REVUE MUSICALE.

CONCERTS DE M^{lles} MILANOLLO.

Les succès qu'obtiennent M^{lles} Milanollo tiennent du prodige. Il est rare de voir un artiste, même des plus grands, captiver aussi long-temps les regards du public. Le public! mais c'est là un maître exigeant, fantasque et sévère; ses entrainements sont passagers, son enthousiasme n'est qu'un feu d'artifice. Comme un enfant gâté, il se lasse vite de ses plus beaux jouets. Lui qui aime toujours, c'est un secret difficile. Quelle est l'Armide qui enchaînera Renard, si vite fatigué du repos, de la contemplation, toujours pressé de retourner à la vie active? Cette enchantresse sera sûrement la musicienne. Rien ne fait oublier les choses de la terre comme la musique. Voyez les rites magiques de tous les peuples qui ont cru aux arts et aux mystères, partout vous trouverez des incantations, des formules chantées, des prières, l'emploi de certains instruments. Dans ces jardins délicieux que nous décrivait l'Arioste, c'était aussi le charme de la musique qui enchaînait le paladin; l'oiseau merveilleux mêlait son chant au son d'une harpe et l'impitoyable. *Deh! mira, egli cantò...* C'est qu'en effet la musique est un charme merveilleux qui nous emporte sur ses ailes vers les régions surnaturelles. Adieu la terre avec ses agitations et ses transes perpétuelles; nous sommes dans le ciel des songes, et là nous ne voudrions plus nous réveiller. C'est ainsi que nous nous expliquons le charme sous lequel ces deux artistes se taisaient depuis tant de jours notre ville captive. Que disons-nous? Mais les échos des montagnes se sont émus à l'entour; les vents se taisaient, la bise froide d'automne soupirait tristement à travers les feuillages qui commencent à se dépouiller de leur feuillage, quand un jour le mélodieux est parvenu tout à coup jusqu'aux extrémités du monde. Le gentilâtre campagnard qui venait de s'asseoir devant son feu et se disposait à prendre bravement son quartier d'hiver, aperçut dans les airs une troupe d'oiseaux de passage, messagers de la froideur; le gentilâtre, disons-nous, entendit tout à coup, au vent autour des vieilles cheminées, des accords hardis. Il se leva brusquement, se débarrassa de sa casquette de loutre,

et prête une oreille attentive. « Parbleu! dit-il, ma femme, qui aime la musique, aurait-elle fait placer dans le jardin anglais quelque harpe éolienne? » Il appelle sa femme et l'interroge. Madame est émue; elle a entendu, elle aussi, et mieux que son mari, les accords fantastiques; mais pour une harpe éolienne, elle n'y jamais songé sérieusement. Depuis le temps de M^{lle} de Genlis, il n'en est plus question. Le soir, à la veillée, on consulte le voisin; le voisin est un enthousiaste: il en existe quelques uns, même à la campagne. « Je devine! je devine! s'écrie-t-il d'un air mystérieux; c'est un pressentiment. Il y a à la ville deux artistes extraordinaires; leurs concerts sont ravissants, tout le monde en raffole. Nous partirons demain; nous irons les entendre... » Et la jeune femme applaudit; elle sourit à l'idée poétique et ingénieuse de l'aimable voisin.

Nous disons donc que ni Listz ni Thalberg n'ont osé donner ici autant de concerts que le font les demoiselles Milanollo; la foule, après la troisième, la quatrième soirée, aurait-elle été fidèle au rendez-vous? les rangs ne se seraient-ils point éclaircis? Si Paganini fût jamais venu jusqu'à nous, qu'en aurait-il été?... L'enthousiasme aurait-il dépassé de semblables bornes?... Ole Bull n'a point inspiré de pareils transports. Cependant Listz, Thalberg sont des talents mûrs qui ont porté tous leurs fruits; Paganini était, comme eux, la perfection incarnée; Ole Bull, quoique bien moins complet, a dans la main certains tours de force, certaines difficultés extraordinaires qu'il accomplit d'une manière plus extraordinaire encore. Quel est donc le mot de cette énigme? Pourquoi donc ce sultan blasé, ce public qui veut chaque jour une nouvelle fiancée, se laisse-t-il aller à prêter l'oreille autant de fois de suite aux récits que les deux sœurs savent lui faire? C'est là vraiment un conte des *Mille et une Nuits*; Dinarzade et Scheherazade sont ressuscitées. Ce mot, le voici; nous le trouverons dans l'allégorie des Sirènes: Les Sirènes chantaient à merveille; puis elles étaient jeunes et belles; puis elles étaient femmes (au moins à moitié).

M^{lles} Milanollo ont déjà un grand talent, un talent positif, et avec cela elles sont si jeunes, il y a tant à espérer encore d'elles, que l'intérêt est extrême, l'admiration sans limites; car qui peut dire quelles limites aura leur talent? C'est l'âge qui pose des bornes dans la carrière de l'homme, et à quinze ans l'enfant intelligent et précoce peut devenir un homme tout-à-fait supérieur, tout-à-fait hors ligne. On fera une objection, nous la prévoyons; on citera le nombre des petits prodiges qui ont avorté. On dira: Les plantes développées avant terme ont poussé dans une serre chaude; elles ne portent que rarement des fruits et ne durent guères. Nous répondrons. Cela est vrai quelquefois; mais pourquoi? Parce que les petits prodiges, parvenus à un certain résultat, enivrés par l'encens dangereux des louanges, se gonflent d'orgueil, se croient déjà arrivés au but, cessent de

travailler, se lassent des efforts constants et opiniâtres qui seuls mènent au faite des arts. Or, ne plus acquiescer, c'est perdre. Cela est vrai au moins pour tout le temps consacré à l'éducation de l'artiste. Même dans l'âge mûr, il faut encore travailler, encore s'efforcer, pour conserver le talent acquis. Nous espérons que la fumée des adorations, que le retentissement si doux à l'oreille des applaudissements, n'étourdiront pas nos jeunes et intéressantes violonistes.

Non, Listz aussi était un prodige dans sa jeunesse; bien plus enfant encore, il étonnait l'Europe. Lorsqu'il quittait le piano après avoir admirablement exécuté une sonate de Beethoven ou un concerto d'Hummel, les dames s'emparaient de lui, le prenaient sur leurs genoux, caressaient sans avoir à en rougir, le prodigieux bambin. Tout le monde le sait. Eh bien! Listz a échappé à l'arrêt de mort que beaucoup portèrent sur son talent; cet artiste a étudié, a marché constamment dans la route sans fin de l'art.

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que Thalberg aussi a été extrêmement précoce. Comme il n'est apparu qu'assez tard devant le public, en 1835 ou 1836, autant que nous puissions nous en souvenir, ses premières années ne sont connues que de ses amis et de quelques témoins de son talent prématuré. Il avait dix à douze ans lorsque Weber l'entendit à Londres dans une maison particulière. Thalberg joua son morceau sur des motifs d'*Euryanthe* qu'il venait déjà d'écrire. Weber fut surpris au dernier point; il s'émut, prit dans ses bras le jeune Sigismond, et l'embrassa en fondant en larmes.

Ces deux exemples ne sont-ils pas suffisants? Faut-il ajouter que douter de l'avenir des enfants précoces, c'est presque douter de la perfectibilité humaine? Du moment où un être est entré jeune dans une carrière, a montré des dispositions remarquables, il faut la présence de quelque obstacle étrange pour l'empêcher d'en atteindre le terme possible. Croire à l'épuisement probable de ces jeunes êtres qui paraissent si pleins de la vie intellectuelle ou artistique, c'est absurde. Il n'y aurait qu'une cessation ou un excès exorbitant de travail, une sorte d'infatuation de leur propre mérite, ou quelque obstacle matériel comme une maladie, etc., qui fussent susceptibles d'arrêter la croissance des jeunes talents.

A l'âge des deux sœurs Milanollo, pouvoir être comparée aux Lafont, aux Bériot, aux Ernst, aux Dancla, n'est-ce pas le présage d'une brillante destinée musicale? N'est-ce pas dans l'ordre des choses que ces charmantes artistes s'élèvent de plus en plus dans le ciel des arts? Espérons que le vertige qui saisit souvent ceux qui parviennent aux sommets et que la foule adore n'atteindra pas ces artistes remarquables. Cette petite baguette enchantée, garnie de quelques crins soyeux, à l'aide de laquelle

préfet, et qui serait relatif à l'introduction des eaux de Royes sur le parcours de la grande voirie dans l'intérieur de la ville.

Si M. le maire ne se proposait pas de saisir le conseil de cette affaire, M. Menoux croirait devoir, puisque le conseil est entré en session légale, faire une proposition à ce sujet.

M. LE MAIRE explique que, sur la demande de l'administration municipale, M. le préfet a bien voulu suspendre son arrêté, qui n'a pas même été signifié à la partie intéressée.

Il ne pense donc pas qu'il y ait lieu à ouvrir une discussion à ce sujet.

Cet incident n'a pas de suite.

M. LE MAIRE donne lecture du rapport sur le budget supplémentaire de 1846 et sur le budget de 1847.

Ce rapport et les deux budgets sont renvoyés à une commission spéciale composée de MM. Reyre, Pons, Ricard, Barrillon, Derieux, Falconnet, Tourret, Laforest, Nepple.

M. FALCONNET demande si M. le maire n'est pas dans l'intention de renouveler les tentatives de vente pour les différents terrains communaux. Il désigne spécialement les terrains restés libres par suite des démolitions sur le quai Fulchiron, les terrains de l'arsenal de Sainte-Claire, et enfin les terrains composant la seconde masse dans le quartier de l'ancienne Boucherie-des-Terreux.

M. LE MAIRE fait remarquer que la ville n'a point à prendre l'initiative pour la vente des terrains du quai Fulchiron, que ces terrains appartiennent à l'Etat, que leur produit viendra en déduction de la dépense du quai, commune entre la ville et le gouvernement, et que, par conséquent, la caisse municipale n'aurait aucune ressource immédiate à trouver dans cette aliénation. Quant aux autres terrains indiqués par M. Falconnet, ils ont déjà été mis en vente. L'adjudication n'a point amené de soumissionnaires, et de nouvelles tentatives ne pourraient que déprécier ces propriétés communales dont la vente est incontestable. Si, d'ailleurs, le conseil entre dans la voie, proposée par M. le maire, de recourir à un emprunt, il sera sans inconvénient et beaucoup plus convenable aux intérêts municipaux d'attendre, pour opérer ces ventes, des circonstances favorables, que de les forcer en quelque sorte, ce qui ne pourrait se faire que par des abaissements de prix onéreux.

M. REYRE, en appuyant les observations de M. le maire, fait remarquer qu'elles s'appliquent d'une manière plus spéciale encore aux terrains de la Boucherie-des-Terreux. Si la vente de ces terrains pouvait nous éviter de recourir au moyen toujours extrême d'un emprunt, il faudrait sans doute s'efforcer de l'effectuer en faisant même quelques sacrifices. Mais il n'en est rien; le produit ou la portion de produit qu'on pourrait espérer ne ferait que diminuer l'importance de l'emprunt à faire, et n'en dispenserait pas. D'un autre côté, il est évident que le moment n'est pas favorable pour vendre ces terrains. Une immense construction vient de s'élever dans cette localité, elle n'est louée encore qu'en très faible partie, et tout naturellement les spéculateurs se livrent avec plus de sécurité à une construction voisine, lorsqu'ils pourront apprécier le résultat de celle déjà faite.

Il faut aussi remarquer que la ville ne pourrait mettre les acquéreurs en possession que d'une partie de cette masse, ce qui empêcherait d'y faire une construction d'ensemble, et forcerait à scinder le terrain en parcelles de peu de surface, et indépendantes les unes des autres. Cette circonstance doit évidemment éloigner les acquéreurs, ou du moins les forcer à baisser leurs offres. Lorsque le quartier aura pris plus de développement par l'achèvement et la location des constructions qui s'y élèvent, lorsque surtout on commencera à démolir le pâté Paillason, ces terrains si admirablement placés se vendront facilement et à des prix avantageux. Vouloir les vendre maintenant, ce serait imposer sans fruit à la ville une perte incontestable.

M. LAFOREST appelle l'attention de M. le maire sur les malheurs qui viennent de frapper les riverains de la Loire; il demande si la ville de Lyon, qui, dans une circonstance analogue, a trouvé tant de sympathies, ne fera pas quelques efforts en faveur de ses voisins du département de la Loire.

M. LE MAIRE répond que la catastrophe qui vient de frapper les contrées bordant la Loire, et notamment le département de la Loire qui nous touche, et auquel tant de liens nous unissent, n'a excité nulle part plus de sympathies qu'à Lyon. Des souscriptions sont ouvertes de toutes parts; M. le maire fait tous ses efforts pour stimuler le zèle et la charité publique, mais il ne croit pas pouvoir faire une proposition spéciale au conseil municipal, proposition qui serait d'ailleurs sans précédents, et que les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons ne pourraient justifier.

La séance est levée à neuf heures et demie. (Courrier de Lyon.)

Nous recevons par la voie de notre correspondance quelques

elles accomplissent le charme, perdrait une partie de sa puissance si les jeunes fées étaient moins modestes, moins ingénues, moins vraies qu'elles ne paraissent l'être, car le cœur se révèle dans le jeu du musicien. C'est là le style qui dévoile l'homme. La modestie du vrai talent, un travail continu, mais sans ces excès qui usent la santé, c'est à ces conditions que les jeunes prodiges sont devenus de grands, d'incomparables artistes.

Qu'on est heureux, grand Dieu! à l'âge des scieurs Milanollo, de tenir en ses mains une clef d'or, un talisman si précieux! Que de bonnes actions, de généreuses charités à accomplir durant le cours d'une carrière qui se présente sous de si favorables auspices! Quelles satisfactions pour une âme d'artiste de pouvoir, en quelques coups d'archet, amasser des monceaux d'or, de recueillir en une soirée de quoi rappeler pour des mois, des années entières le bonheur dans une malheureuse famille! Quelle volupté pure, supérieure à toutes les satisfactions de l'amour-propre, que d'avoir les moyens de s'associer à toutes les largesses publiques, de réparer tous les désastres, toutes les calamités qui fondent sans pitié sur des pays, sur des nations entières! Listz, bien jeune encore, préférait à ce désintéressement magnanime qui lui a valu des admirations, des applaudissements plus doux et plus solides que tous ceux que lui attirait son prodigieux talent. Ce qui est grand, ce qui est noble, ce qui est bon, a sa place naturelle dans le cœur des vrais artistes; il nous sera donc permis de croire que la carrière des demoiselles Milanollo sera marquée par autant d'actions charitables que d'éclatants succès. Jeunes filles, le talent est un don qui vient de Dieu; c'est un doux fardeau à porter pour de jeunes âmes tendres et compatissantes; les obligations qu'il impose envers l'humanité sont douces à remplir.

Parmi les anecdotes qui circulent sur le compte de nos jeunes violonistes, celle-ci mérite d'être rapportée, sans toutefois que nous entendions en garantir l'exactitude. Dans je ne sais quelle ville, une dame anglaise, ayant assisté aux concerts des demoiselles Milanollo, leur adressa, la veille de leur départ, un billet dont la valeur s'élevait à je ne sais combien de livres sterling, et qui portait cette suscription: « Aux anges qui consolent des misères de l'ici-bas! » Eh bien! puissants Rotschchilds de notre cité! vous qui étudiez la science des richesses, sachiez-vous faire un plus noble emploi de votre or et y mettre autant de grâce!

Il y a toujours quelque chose de pénible dans la séparation qui doit avoir lieu tôt ou tard entre les grands artistes et le public. Après des soirées brillantes, charmantes, après les douces émotions qu'ils nous ont procurées, retomber dans la prose de tous les jours, c'est dur lorsqu'on a fait longtemps de la poésie. Mais cela doit être, et il faut se résigner. Les cygnes mélodieux vont s'envoler, souhaitons-leur un heureux voyage; quelque jour nous les reverrons plus mélodieux encore.

détails assez curieux sur la bonne intelligence qui règne parmi les membres du cabinet, et nous les croyons exacts; cela n'empêchera pas cependant les journaux ministériels de nous assurer qu'ils vivent entre eux dans le meilleur accord et que la plus grande cordialité les unit.

A mesure que les années s'accroissent sur le règne, on court moins le risque de se tromper en doutant de tous les changements un peu importants, un peu brusques dans les hommes ou dans les choses. Dans les hauts lieux, on redoute de plus en plus le bruit, et jusqu'aux affaires les plus graves en apparence pour l'Europe, on les résout par des procédés souterrains et dans le silence de la nuit. Quand donc on vous annonce un mouvement quelconque dans cette politique vénitienne, pariez pour l'immobilité, et vous ne vous tromperez pas une fois sur vingt.

Quand un recueil, d'ailleurs assez obscur, le *Portefeuille*, rédigé par d'anciens rédacteurs du bureau de l'esprit public, cassés aux gages, puis recueillis par M. Guizot, nous a pompeusement annoncé que M. Guizot allait enfin inaugurer la grande politique monarchique, qu'il allait être plus libre dans ses mouvements, et que la chambre ne pourrait plus refuser au ministre dont on publiait ainsi l'apothéose un concours systématique, nous vîmes dans cet article une emphase, une prétention qui nous firent soupçonner la plume d'un écolier, ou celle d'un pédant, député, poète tragique, et conservateur à outrance, que nous avons alors nommé. Quel que fût l'auteur de cet article, il avait certes manqué son but en le dépassant; en haut lieu, on n'aime pas les gens qui se proclament indispensables. Dans l'édifice monarchique où nous avons le bonheur d'habiter, on ne veut pas qu'il y ait plus d'un maître-pilier.

M. Guizot peut dire qu'il n'avait pas dicté la fastueuse réclame rédigée en son honneur. Nous le croyons; mais il l'avait inspirée. Nous avons dit au mois de juillet dernier les dégoûts éprouvés par M. Guizot, qui s'en allait au Val-Richer avec la pensée de ne revenir à Paris que pour la réunion des nouveaux députés. Nous avons dit avec quelle ardeur il se plaignait à ses amis de l'ingratitude de ceux qu'il avait servis, et à qui il avait si bravement sacrifié sa popularité. Les élections faites, M. Guizot se remit à espérer. Il avait pour lui le nombre, il avait les *Débats*, il avait la *Presse*, chargée par lui de diriger dans de prétendues voies indépendantes, mais très ministérielles au fond, les conservateurs progressifs. Tout lui souriait. Virent les négociations du mariage, qui se firent sans lui. Toutefois M. Guizot écrivit, dit-on, des pages du plus beau style à M. de Jarnac et à lord Palmerston; mais là encore on agissait à côté de lui et plus efficacement. Cependant il croyait que ses complaisances et son beau style en cette occasion lui vaudraient enfin la présidence du conseil tant désirée; on l'annonçait tous les jours de cette semaine. Elle n'a pas paru au *Moniteur*, elle n'y paraîtra pas; M. Guizot restera ministre des affaires étrangères, un homme utile, un homme-paratonnerre; mais on le trouve assez fort au parlement, et on ne se soucie pas de le fortifier davantage. Aussi on a fait prier M. le maréchal Soult d'écrire à un ami indiscret une lettre confidentielle par laquelle il déclarait vouloir garder sa présidence honorifique. Le maréchal a obéi à la consigne, et l'ami indiscret a laissé voir la lettre à plusieurs personnes. Le moyen pour le roi de renvoyer un vieux serviteur, et de lui infliger un tel affront! M. Guizot, vous le voyez, n'avait pas une seule objection à faire.

Au sein du conseil même M. Guizot aurait rencontré d'autres répugnances. On sait que M. Duchâtel a déjà dit, il y a quatre mois: « M. Guizot président? Et pourquoi pas moi? » Les autres collègues de M. le ministre des affaires étrangères, prenant ou non parti pour M. Duchâtel, étaient également opposés à l'avancement du ministre orateur. M. Martin (du Nord) a sur le cœur les manières hautaines de M. Guizot. M. de Mac-kau ne lui pardonne pas les mauvais tours qu'il lui a joués dans l'affaire de l'expédition, si malheureusement contremandée, de Madagascar, et dans celle des 93 millions. M. Salvandy a sur le cœur certaines épigrammes. Les autres ministres enfin ont tous des griefs contre celui qu'ils traitent d'orgueilleux pédant. M. Moline de Saint-Yon, seul peut-être, ne partage pas ces sentiments secrets, probablement parce qu'il ne s'en croit pas le droit.

Ainsi, M. le ministre des affaires étrangères ne sera pas maintenant président du conseil, et il restera de plus en compagnie des collègues que ses confidents avaient traités fort lestement dans le recueil que nous avons nommé. C'est là une fausse manœuvre, qui nous étouffe de la part d'un homme si habile, et le bon accord apparent des membres d'un cabinet est une chose si élémentaire, qu'on voit tous les jours, aux séances des chambres, des ministres, qui se sont querellés le matin, se donner des poignées de main *coram populo* pour dérouter la chronique des hommes malveillants et ambitieux.

Oui, le remaniement ministériel qu'on avait annoncé a échoué. M. Passy n'a pas accepté les finances; M. Laplagne a manifesté d'ailleurs l'intention de rester. Quant à M. Martin, tout bien considéré, il aime autant attendre qu'une bonne position hors du ministère soit vacante. M. H. Passy entrant au ministère, on se serait débarrassé de son frère Antoine, attendu que les Passy eussent été représentés aux affaires, et M. Antoine Passy aurait été remplacé au sous-secrétariat d'état par M. de Saint-Aignan. Mais là encore M. Duchâtel a vu un danger; il n'aime pas les héritiers présomptifs placés si près de l'héritage.

En ce qui touche M. Rossi, nous ne savons si, au fond, les 300,000 fr. annuels de son ambassade lui ont paru valoir la peine d'être gardés, selon la maxime de Bazile; mais voici la raison qu'il a donnée pour ne pas accepter le portefeuille de l'instruction publique: « Je viens d'être en relations intimes avec le pape, nous sommes ensemble dans les meilleurs termes; eh bien! si je prends le portefeuille de l'instruction publique, je ne pourrai prendre aucune mesure qu'on n'y voie le dessein de plaire au souverain pontife, qu'on n'y reconnaisse un conseil donné par lui. » L'objection, sincère ou non, était spécieuse; on n'a pu la réfuter. M. Guizot donc est rivé à ses collègues actuels; il faudra qu'il les subisse, et que ceux-ci le subissent également. Ils s'y feront sans doute; mais la position pour chacun d'eux sera, il faut l'avouer, assez gênante. Que serait-ce si la dextérité de M. Duchâtel n'avait assuré à ce cabinet une majorité telle, qu'avec le dévouement seul des serviles, le cabinet peut marcher sans craindre les trahisons ou un examen sévère de sa conduite?

Paris, le 31 octobre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Plusieurs journaux demandent aujourd'hui des explications sur une ordonnance qui a paru hier au *Moniteur* et qui ouvre à M. le ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1846, un crédit extraordinaire de 300,000 f. pour dépenses secrètes extraordinaires qui ne pouvaient pas être prévues lorsque le budget fut présenté et voté. L'opinion la plus générale, c'est que ces trois cent mille francs ont été employés à défrayer les nombreux agents de police chargés de protéger M. le duc de Montpensier lorsqu'il est allé chercher à Madrid une jolie femme et une dot plus jolie encore que la femme.

C'est aujourd'hui, à une heure et demie, qu'a eu lieu l'adjudication du journal *l'Epoque*, pardevant M^e Lefort, notaire. On a lu le cahier des charges, puis une protestation des imprimeurs, MM. Schneider, Eon et C^{ie}, contre le fait de la liquidation et contre ses conséquences pour eux. Il y avait là, du reste, la rédaction, la direction de *l'Epoque*, et ses actionnaires au visage fort triste, et qui se plaignaient vivement d'avoir acheté des actions ne portant aucun nom et ayant appartenu pourtant à l'un des trois fondateurs, MM. Goin, Solar ou Granier de Cassagnac. Tout cela s'éclaircira en police correctionnelle.

Une clause du cahier des charges faisait pressentir que l'adjudication ferait rentrer le journal dans les mains de ses détenteurs actuels. C'est une convention passée avec le faiseur d'annonces, et d'après laquelle le journal ne pouvait se fondre avec une autre feuille qu'à la condition pour celle-ci d'accepter

le marché passé avec ledit pourvoyeur d'annonces.

L'Epoque, après une lutte dont diverses gerances savaient le secret, a été adjugée à M. Deville, ancien gérant ou gérant actuel du *Droit*, pour une somme de 202,500 f. La mise à prix était de 150,000 f.

— Les délégués des créanciers de l'Espagne, anglais, français, belges et hollandais, sont maintenant réunis en comité à Paris pour se concerter sur les mesures à prendre dans leur intérêt commun et chercher à obtenir ce dans but l'appui du gouvernement français. Pendant trop long-temps les titres espagnols n'ont été que d'inutiles valeurs; il ne sera jamais assez tôt maintenant pour écouter les justes réclamations de tant de familles qui, en prêtant leur argent à l'Espagne, ont cruellement souffert dans leur fortune. Le *Journal des Débats* recommande aujourd'hui à la bienveillance et à l'intérêt du ministère ces malheureuses familles spoliées par le gouvernement de Ferdinand VII aussi bien que par celui de Marie-Christine.

Hier, M. Herming, président, MM. Chard et Handerson, membres de la députation anglaise qui se rend à Madrid pour suivre cette affaire dans l'intérêt de tous les créanciers de l'Espagne, ont été reçus par M. le ministre des affaires étrangères, qui leur a promis son assistance. Nous ne voudrions pas la leur garantir.

— On se rappelle les bruits qui ont couru, il y a quelque temps, de mutations importantes qui allaient s'opérer dans les préfetures. On devait donner de l'avancement aux préfets qui avaient le mieux payé de leur personne dans la lutte électorale; on se proposait de disgracier ceux qui n'avaient pas montré assez d'animosité ou de zèle, ou qui s'étaient laissés vaincre par l'opinion; on avait résolu d'en mettre d'autres à la retraite pour cause d'âge ou de santé. Le *Constitutionnel* assure aujourd'hui que la plupart de ces projets sont abandonnés, et que le mouvement des préfetures se réduira à un petit nombre de déplacements.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Martin (du Nord) venait de louer un hôtel rue de Clichy, et ils ont voulu voir dans ce fait l'indice de son prochain déménagement du ministère de la justice. Avant d'être ministre, M. Martin possédait et occupait, non pas rue de Clichy, mais rue de Tivoli, un petit hôtel dont il n'a pas aliéné la propriété, et dans lequel il a laissé le mobilier qui le garnissait. Si l'on a fait, dans ces derniers temps, des réparations à cet hôtel, peut-être n'est-ce que pour y loger le fils de M. le garde-des-sceaux, qui va, dit-on, épouser l'une des plus riches héritières de Paris, la petite fille de M. Paturle.

Le *Morning-Post* publie l'extrait de deux lettres qui sont tombées par hasard dans ses mains, et qui auraient été respectivement écrites par deux lords de la trésorerie, c'est-à-dire deux ministres, à un noble comte. Le *Morning-Post* ne nomme aucun de ces trois personnages.

Nous citerons le fragment de l'une de ces lettres qui est relatif au mariage Montpensier. Nous n'avons pas besoin de dire que nous faisons nos réserves pour le fond, de même que nous n'acceptons pas la responsabilité de la forme.

Trésorerie, 17 octobre.

Mon cher, il y a très peu de nouvelles intéressantes en ville, maintenant que le mariage Montpensier est passé. J'espère que les journaux laisseront tomber cette question, car il n'est d'aucune utilité de crier, quoique nous ayons été dupés. Je tiens de bonne source que la reine d'Espagne n'a pas trop mauvaise mine, et que toutes les conditions naturelles se réunissent en elle pour qu'elle soit en état de produire un petit prince des Asturies, pendant que son soi-disant impuissant mari a déjà une couple d'enfants. Ainsi, la chance de Montpensier n'est pas déjà si bonne, et dans aucun cas il n'y a de possibilité de voir la France et l'Espagne réunies sous un seul Bourbon.

Votre tout dévoué, etc.

Nous avons respecté le texte de cette citation, mais c'est parce que telle est notre habitude de citateur. Il y a des choses inexacts dans cette lettre. Nous verrons d'ailleurs, par les débats très prochains du parlement, si elle représente réellement l'opinion du ministère anglais. Tout ce que nous avons appris jusqu'à présent prouve le contraire.

INONDATIONS.

La Haute-Loire nous apporte les tristes détails des inondations des 17 et 18 :

Le 17, à deux heures du matin, un orage sinistre a sourdement grondé sur la ville du Puy et éclaté en pluie diluvienne, pour sévir, pendant vingt-quatre heures, avec une activité toujours croissante.

Dès huit heures et demie, les eaux torrentielles de Dolaison, grossies, par les ruisseaux débordés des communes de Saint-Christophe et de Vals s'avaient envahies la fabrique de couvertures de M. Chaballier et successivement la rue des Bains, la rue et le faubourg des Carmes et les avenues Sainte-Agathe et Saint-Jean. A onze heures, les flots inondaient l'église Saint-Pierre et entamaient le moulin dit de Canote.

Cependant le fléau se développait avec une effrayante rapidité; les communications entre les différents quartiers inondés devenaient difficiles et dangereuses; à midi, elles étaient impossibles. Tous les murs de clôture, les haies et les portes des riches jardins du sud étaient rompus et entraînés, les plantations enlevées ou englouties sous le sable. Des masses énormes d'arbres, tristes débris des belles prairies de Vals, blanchies au frottement du gravier et des rochers, venaient ébranler les arches du pont Saint-Barthélemy, puis s'éparpillaient dans un lit de plus de cent mètres de largeur, formé par une foule de courants qui se brisaient les uns contre les autres et semaient la désolation sur leur passage. La pluie était toujours battante, le ciel était toujours noir, de pâles éclairs sillonnaient toujours les nuages, le tonnerre grondait toujours! Déjà les arches du pont semblaient menacer ruine, et le public l'évacuait. Le mur de clôture du pensionnat du Sacré-Cœur se rompit sur la route n° 88, d'abord en face de propriété de M. Seguin, et bientôt devant le bureau de l'octroi et la maison Roche qui masque le moulin Souchon, vieille mesure heureuse de cet appui contre l'impétuosité de l'élément dévastateur; puis on voyait le torrent menacer l'usine à gaz et se perdre dans l'immense lac formé au milieu des propriétés de M. Balme, de l'Hôtel-Dieu et du moulin Sainte-Catherine, grâce à la borne qui venait de commencer au nord de la ville l'œuvre de destruction si fatalement opérée au sud par Dolaison, et se joignait à lui pour bouleverser de concert les remblais, terrassements et autres travaux de la route par la vallée de la Loire, les superbes prairies des hospices et toutes celles ses riveraines, jusqu'à sa jonction avec ce fleuve, à l'angle nord-ouest du clos de la Chartreuse.

Il est deux heures. L'orage est plus intense, les arches du vieux pont d'Estrouilhac disparaissent presque sous le courant, le pont Neuf s'ébranle; la police écarte prudemment les curieux qui accourent en grand nombre; la borne à deux lits à gauche, la Prévôté, le vieux lit, et l'enclos de l'hospice qu'elle a emporté d'assaut; à droite, les jardins Dessaigne et Ladevèze, garnis d'arbres fruitiers qui s'engloutissent un à un. Mais le rocher Saint-Michel est un obstacle insurmontable; les flots s'y ruent avec un

terrible et jaillissent écumeants à plusieurs mètres de hauteur. De Malpas, c'est une mer semée d'îles verdoyantes qui s'affaissaient, et de nombreux moulins qui surgissent, chancelants, pâles, les habitants épouvantés mêlent leurs faibles et vains cris de détresse à l'écoulement des eaux qui fuient et des murs qui s'écroulent. Le tapage étourdissant des eaux qui fuient et des murs qui s'écroulent, invitant les chanoines à l'office avec acclamation du tonnerre qui gronde, semble un glas funèbre, et précède le pont Neuf, jeté au hasard sur la Borne depuis huit ans, dans le voisinage du vaisseau gothique des Dominicains Laurent, sur la route d'Auvergne.

Quatre heures. Deux arches de cette trop élégante et trop légère construction s'ébranlent, s'affaissent et disparaissent. La nuit vient, et le pont Neuf frémit à l'épouvantable détonation produite par l'explosion principale qui s'ouvre vers le milieu, donne passage aux eaux furieuses, et se rejoignant, lance dans l'air, à la hauteur de la statue collée au vaisseau gothique, une gerbe écumeante, pour s'abîmer et produire un écartement dont le premier effet est d'inonder la foule ébahie des deux côtés de la ruine, et le second d'envahir le pont Saint-Laurent après avoir rompu le mur de soutènement du jarras. Ganriol.

Le déluge allait toujours croissant; la grande quantité de bois emportée par les eaux obstruait le pont Saint-Barthélemy, et le torrent se précipitait dans les rues d'Avignon et de Saint-Haon, même sur la place du pont jusqu'à la maison Gory-Dussap, tannear, au midi, et jusqu'à l'auvent, à l'extrémité de l'île des Tanneurs. Aussi l'alarme grandissait heureusement on parvenait à dégager les arches, l'eau commençait à reculer, les familles cernées dans les maisons des tanneries commencent à reprendre haleine, les cris de détresse étaient plus rares, et l'administration faisait passer du pain aux pauvres. L'espoir et la confiance reviennent aux prisonniers, hélas! pour les abandonner encore vers six heures du soir. Alors le péril était imminent, et l'obscurité de la nuit rendait plus affreux; aussi organisait-on le sauvetage des personnes plus exposées.

Le spectacle de cette partie de la ville était lugubre; à chaque croisée brillante de lanternes, et ces pâles lueurs étincillaient à travers les brouillards au-dessus des éclairs semblaient éclairer une chapelle ardente. On peut se rendre compte de nos inquiétudes et de nos transes, en songeant que le déluge cessé et que le calme n'a été rétabli dans les esprits que le 13 octobre à deux heures du matin.

On a bien fait son devoir. Grâce au zèle actif et intelligent de M. de Saint-Jean, député d'Ambert, ingénieur en chef, et Lefebvre, ingénieur, tous les ponts de la ville ont été fermés à la circulation et occupés par les troupes. Dieu sait quels malheurs nous étaient réservés si les curieux n'avaient pu stationner sur le pont Neuf!

La population du Puy doit des éloges et une vive reconnaissance à MM. de Saint-Jean, notre maire par intérim; Louis Bertrand, chef intérimaire de la compagnie des sapeurs-pompiers, et Praye, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers, et à l'exemple de leurs chefs; elles ont constamment montré une activité et un courage à toute épreuve. La compagnie des sapeurs-pompiers et la police étaient partout où il y avait un danger à courir, et se précipitaient à porter secours à porter. Après mille efforts tentés pour sauver la population du moulin dit de Canote, M. Besson, sergent-major des sapeurs-pompiers, accompagné de MM. Verdier, caporal, et Ferret, sapeur, s'est rendu au moulin dit de Canote; là, ces trois citoyens ont bravement joué leur rôle dans l'opération du sauvetage des captifs des maisons de la tannerie, et la seule ressource d'une échelle jetée en guise de passerelle du pont à la croisée la plus voisine. C'est par ce frère et tremblant sapeur que le sapeur Ferret a transporté sur ses épaules une trentaine de prisonniers. M. de Baccara s'était mis à la tête de cette périlleuse expédition, et son sang-froid lui avait permis d'organiser dans différentes maisons des prisonniers.

Une dévotion de l'avenue Saint-Jean, une religieuse du Sacré-Cœur, en ouvrant une porte qui gênait le cours des eaux, est tout-à-coup emportée par le courant, qui l'entraîne, prêt à l'engloutir; elle se cramponne à un arbre et pousse des cris de détresse qui éveillent l'attention de MM. de Baccara, tannear, Bonnet, maréchal, et d'un gendarme que nous remercions de ne pouvoir nommer. Ces trois courageux citoyens enfoncent une charrette le barrage qui les sépare de la pauvre fille, et l'enlèvent au moment où le mur de clôture de l'enclos se rompait devant M. de Saint-Jean, leur présence d'esprit et toutes leurs forces pour empêcher au torrent.

Quelques ouvriers des ponts et chaussées, surpris par l'inondation entre le pont et le béal Sainte-Catherine, étaient parvenus à se réfugier dans un moulin voisin du petit pont de la Borne, et dont la population était ainsi composée de 14 personnes. Le moulin est vieux et mal construit; il se trouvait au-dessus d'une nappe d'eau de plus de 100 mètres, agité en tous sens, et prêt à crouler. chose inouïe! tout ce qu'ont pu faire MM. A. Riou et L. Bertrand pour engager ces malheureux à fuir, tout ce que l'on a pu faire pour les sauver a été infructueux; ils se sont obstinés à garder leur place, près de l'octroi, à Saint-Jean, où, sans la prudence et les sages conseils du sergent-major des carabiniers de la garnison, deux citoyens seraient devenus victimes de leur dévouement et du mauvais vouloir des habitants de cette usine. Le désir d'enlever les bestiaux et les marchandises, et le espoir de la perspective d'une ruine complète et l'égarément qui survient souvent la raison dans un pressant danger, peuvent seuls expliquer une aussi étrange conduite.

Malheureusement, hélas! la commune du Puy n'a pas été la seule à souffrir de toute espèce, les propriétés, surtout les prairies et les plantations riveraines de la Loire, de l'Allier, du Lignon, de la Borne, de Douzon, de la Gagne, de l'Auzonne, de l'Arzon, de la Gazeille, de l'Auzon, de la Crouce, de l'Ance, de la Dunière, de la Sumène, de la commune de Saint-Jean, ont été généralement de tous les cours d'eau du département, même les petits ruisseaux, ont été presque simultanément désolés par l'inondation. Les lits des rivières et des torrents ont changé de direction; des maisons, des jardins, des tenements entiers ont disparu, et, à leur place, on trouve des champs de gravé et de sable semés de nombreux débris de murs, de haies, d'arbres fruitiers et de bois de charpente. Presque tous les moulins à blé ont été emportés ou paralysés, surtout dans les communes du Puy, de Vorey, de Langeac et de Lavoute-Chilhac. Les terrains inondés, surtout dans les contrées non volcanisées, ont été bouleversés, et ravins d'une manière au-dessus de toute expression. Dans le département d'Allier, on rencontre des ravins qui cacheraient un homme à leur fond.

Le pont Neuf sur la Borne, on cite comme ayant été emportés ou complètement endommagés, dans l'arrondissement du Puy, ceux de Langeac, de Saint-Jean, d'Espaly-Saint-Marcel, de Vals, de Bournette, de la Grande-Espaly, de Ceysac, de Gauthier, chemin n° 2 du Puy à Langeac, de Saint-Paulin à Asnières, de Barbouilloux sur la route d'Allier, de Langeac à Marsillac, de Drossac à Lissac, du moulin du Bègue, commune de Langeac, du moulin de Perrin, même commune, de Blanzac à Rachat, de Langeac à Borne, de Chazot, de Mardard à Saint-Just-près-Chomelix, de Langeac au même bourg, de Vencyres, commune de Cussac, de Louis et de Langeac, commune du Brignon, d'Empeyrat, canton de Craponne; de Langeac en planches, trois ponts en pierre et quatre bacs sur les cours du canton de Pradelles; dans l'arrondissement de Brioude, les ponts de Langeac, de Costet et d'Auzon; dans l'arrondissement d'Yssengeaux, le pont de Chambon, de Tence à Fay, de Retournac et de Bas, et l'on peut dire que tous les ponts et ponceaux établis par la petite voirie et les pontons, ont été balayés tous les bois et les chargements de charbon de Langeac. Les pontons de Vorey à miraculeusement échappé aux débordements réunis de la Loire et de l'Arzon. Dans ce canton, les villages d'Eyravazet, de Langeac et de Chamalières ont été sérieusement entamés, ainsi que celui de Langeac, commune de Saint-Vincent.

Le département a été littéralement dans l'eau pendant vingt-quatre heures. Les communications entre les différentes parties du département sont interrompues soit par l'enlèvement des ponts, soit par l'enrochement, soit par l'abaissement des routes. Les chemins vicinaux sont impraticables. Les regards sur un spectacle plus triste, s'il est possible, se présente à la dérobée ne paraît avoir fait aucune victime dans l'arrondissement du Puy; en revanche, ceux de Brioude et d'Yssengeaux lui ont payé

un sanglant tribut. A Langeac, trois hommes, dont deux pères de famille, ont été submergés et ont péri en s'efforçant de secourir six personnes cernées par les eaux et qui s'étaient réfugiées sur des arbres. Elles ont passé la nuit suspendues sur l'abîme, et le lendemain elles sont sorties saines et sauvées de cette passe si fatale à leurs trois voisins. Le maréchal-logis de cette résidence, en faisant évacuer le pont au moment où il allait être entraîné, a reçu à la tête un éclat de bois; on désespère de ses jours.

Dans la commune de Tence, au Flotardon, un homme voulant arrêter les débris d'un pont a disparu sous les eaux; son cadavre a été reconnu le lendemain.

— Quatre ponts suspendus ont été emportés, savoir :
Les ponts de Langeac, de Bas, de Retournac et d'Auzon.
Ceux de Monistrol-d'Allier et de Costet ont été plus ou moins endommagés.

Plus de trente ponts en maçonnerie ou en bois qui desservaient soit des routes, soit des chemins vicinaux ou communaux, ont été aussi détruits ou fortement dégradés.

La montée du pont de l'enceinte, sur la route du Puy à Annonay, a été fortement endommagée; enfin, le pont de Pelissac, récemment construit entre Yssengeaux et Tence, est complètement détruit; les culées sont tombées, et la plus grande partie des bois est perdue. (Annonciateur.)

— On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

« Notre commission de secours fonctionne activement. Elle vient de faire à Roanne un nouvel envoi de 40,000 fr., avec un ballot de vêtements. Des habits, des étoffes ont été expédiés également à Balbigny, à Epercieux, à Saint-Paul et à Riva. Un second envoi de 746 fr. a été destiné à M. le curé d'Andrézieux; on y avait joint aussi des vêtements. Enfin, Cornillon et Caloire ont reçu de la commission de secours un second envoi de 700 fr. »

« Le comité n'attend que la réponse des administrations locales aux demandes de situation qu'il leur a adressées, pour porter des secours à un grand nombre de communes atteintes par le débordement. »

« Hier, à midi, notre comité avait déjà reçu un chiffre de souscription qui dépassait 40,000 fr. »

« Les officiers du 66^e régiment se sont réunis, avant-hier, chez leur colonel où une souscription a été immédiatement ouverte en faveur des victimes de la Loire. Chaque officier s'est fait inscrire pour un jour de solde. Le produit de cette bienfaisante pensée viendra grossir le chiffre déjà publié de toutes les souscriptions. Le régiment avait détaché cinq compagnies à Roanne à la nouvelle des premiers désastres, et de tous côtés il nous revient des éloges sur la conduite de ces militaires, qui ont assuré l'ordre et les secours dans de cruels moments. C'est ainsi que ce régiment aura apporté aussi sa part de générosité et de services réels dans ces derniers temps de calamité publique. »

Souscription ouverte dans les bureaux du CENSEUR EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.
(5^e liste.)

MM. Joseph Bergier, 30 f. — Pothon, docteur-médecin, 10 f. — Chabert, de Saint-Rambert, 20 f. — J.-F. Teissier, chapelier, 5 f. — Un anonyme, 10 f. — M. N... 10 f.

Fabrique Talabarde, de Saint-Etienne-la-Varenne. — MM. J.-C. Passaut, 5 f. — M^{me} A. Passaut, 5 f. — M^{me} B. Passaut, 2 f. — J.-C. Puillat, domestique, 50 c. — Pierrette Meunier, id., 50 c. — Louis Puillat, vigneron, 50 c. — Tondu, id., 35 c. — Boulon, id., 50 c. — Labruyère, id., 15 c. — Brise, id., 1 f. — Dussardier, id., 50 c. — Dupond père, id., 75 c. — Les enfants de l'école communale, 1 f. 45 c. — Marguerite Butti, domestique, 50 c.

Total de la 5^e liste..... 103 f. 60 c.
Total précédent..... 477 50

Total général..... 579 10

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE
Reçues à la mairie de Lyon.
(6^e Article.)

MM. Menoux, conseiller municipal, 25 f. — Perret et ses fils, 100 f. — Armand Gillet père fils et Co, 20 f. — Un anonyme, 2 f. — Clément Grand, 5 f. — Passeron, 5 f. — Jacquand fils, 50 f. — Brolemann et Co, 200 f. — Arthur Brolemann, 40 f. — Buissonnières, 40 f. — Henri-Auguste Brolemann, 60 f.

Produit d'une souscription faite dans le Café de la Peuple par les dénommés ci-après :

MM. Gonnot père, 20 f. — Derognat, 10 f. — Bernal, 5 f. — Valentin, 5 f. — A. P., 5 f. — Un anonyme, 5 f. — Rozam, 10 f. — Lebrun, 5 f. — Boissat, 5 f. — Bertholus, 5 f. — Fournier, 3 f. — P., 5 f. — Mantelief, 10 f. — Claret, 10 f. — Un anonyme, 3 f. — Floret, 5 f. — Noblot fils, 5 f. — Karcher, 5 f. — Dor, 5 f. — A. Guinet, 5 f. — Fabre et Co, 5 f. — Noyer aîné, 5 f. — Becker, 5 f. — Gesell, 5 f. — Emery, 5 f. — Peillon, 5 f. — Cirlet, 5 f. — Lortet, docteur-médecin, 20 f. — A. C., 5 f. — Terra, 5 f. — Bravo, 5 f. — Joseph Pravez, 5 f. — Fontaines, 10 f. — Joly, 5 f. — Dumortier, 5 f. — Ramié, 5 f. — Merat, 5 f. — Deux anonymes, 10 f. — Richter, 3 f. — Flory, 5 f. — Guillermain, 5 f. — Bruxfort, 5 f. — F. Gauthier, 3 f. — Rict, 5 f. — Ramié aîné, 5 f. — Blumer, 2 f. — Ray, 5 f. — Aimé Vettar, 5 f. — G. Armand, 5 f. — J. Giraud, 5 f. — Martin, 5 f. — Lehmann, 5 f. — Un anonyme, 40 f. — Riser, 5 f. — Coissard, 5 f. — Ravalier, 5 f. — Michel et Co, 10 f. — P., 5 f. — Loiseau, 5 f. — Adam, 5 f. — Gayet, 2 f. — Un anonyme, 2 f. — Riboud, 3 f. — Hoff, 3 f. — Un anonyme, 3 f. — A. Favre, 5 f. — Un anonyme, 3 f. 50 c. — Casati, 5 f. — Laverrière, 5 f. — N. N., 10 f. — K., 5 f. — Charpentier, 5 f. — Valz, 3 f. — Un anonyme, 3 f. 80 c. — Delorière, 5 f. — Landolt, 5 f. — Un anonyme, 2 f. — H. de C., 2 f. — Tassard, 1 f. — Debarb, 10 f. — Parent, 5 f. — Vondière, 20 f. — Patel, 2 f. — Porte, 5 f. — D., 5 f. — N. N., 5 f. — M., 1 f. — X., 1 f. — Pétiisson, 5 f. — N. N., 8 f. — Delacroix, 5 f. — B., 5 f. — Anonymes, 3 f. — Desportes, 1 f. — Bredin, 3 f. — Dision, 5 f. — Gonnot fils, 10 f. — Nalier, 5 f.

Garçons de l'établissement. — Jean, 1^{er} garçon, 6 f. — Desforges, 5 f. — Prosper, 2 f. — Alphonse, 2 f. — M. S., 2 f. — Louis, 1 f. — Barthélemy Turin, 2 f. — Cinq garçons d'office, 5 f.

Total, 600 f. 30 c.

MM. Lapière et Bador, 100 f. — Darmezine, 50 f. — Les agents-voyers du service vicinal du département du Rhône, 100 f. — Gambès et Hodieu, 200 f. — François Bernard, 50 f. — Douenne, 15 f. — Havard et Hermat frères, 100 f. — François Piat, 40 f. — A. B..., 5 f. — Legendre, 10 f. — Geneval et Co, 50 f. — Les courtiers en marchandises, 100 f. — Duchet, 3 f. — Soydesquelk, 20 f. — H. C. Platzmann et Co, 300 f. — Galline et Co, 300 f. — De Cazenove père, 100 f. — M^{me} de Cazenove, 20 f. — Victor de Cazenove, 30 f. — Léonce de Cazenove, 10 f. — Hermange, 5 f. — Louis Desvignes, 10 f. — Pater, 10 f. — Isaac Rémond, 250 f. — Le baron de Jerphanion, 200 f. — Collecte faite au café Grand, 171 f. 25 c. — Paté, 3 f. — Tarbil, 2 f. — Seriziat-Carrichon, 25 f. — Richard, maître de poste, 100 f.

Total de ce jour..... 3,546 f. 80 c.
Montant des listes précédentes... 5,144 »

Total au 31 octobre..... 8,690 f. 80 c.

ERRATUM. — Dans notre numéro du 28 octobre (2^e liste de la mairie), on a mis : *Imprimerie et lithographie de M. Perrin*, tandis qu'il fallait : *Les typographes de l'imprimerie Périsse.*

Souscription ouverte dans l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon.
(2^e liste.)

MM. Rolland, de Grigny, 5 f. — Dufour, cours de Brosses, 5 f. — Aimé Fonze, 50 f. — Rival, 100 f. — M^{me} Billard, 20 f. — Chenard, 20 f. — Rival et Co, 100 f. — Boiron, 5 f. — Morel, médecin, 10 f. — Désiré Martel, 20 f. — Bonny et Ferrus, 10 f. — Pelletot fils, agent d'affaires, 50 f. — M^{lle} Cécile Laforest, 20 f. — M^{lle} Julie Laforest, 20 f.

Total de ce jour..... 435 f. » c.
Montant de la 1^{re} liste..... 2,595 75

Total général..... 3,030 75

Souscription ouverte chez M^e Hodieu, notaire à Lyon.

MM. Camel, ancien négociant, 30 f. — Hodieu, notaire, 50 f. — Les clercs de l'étude de M^e Hodieu, 20 f. — Alfred Pericaud de Gravillon, 20 f. — Farine, ancien notaire, 50 f. — Antoine Bussy, 20 f. — M^{me} veuve Hodieu, née Montevillo, 5 f. — M^{lle} Magniol, 10 f. — MM. Lacène, 50 f. — Holstein, 20 f. — Un anonyme, 10 f. — J. Monnet, 10 f. — Antoine Blanc, 25 f. — Total : 320 f.

Souscription ouverte chez MM. Audra-Fawel et Co, négociants.
(2^e liste.)

MM. Dumoy et Montessuy, 100 f. — Tarpin père et fils, 30 f. — O., 10 f. — Feuillet, juge de paix, 10 f. — Durand frères, 50 f. — Un anonyme, 5 f. — Un anonyme, 100 f. — Page, agent de change, 100 f. — J.-M. Brun, 25 f. — Riedel Volkmann et Co, 100 f. — Joly et Croizat fils, 100 f. — Evesque, 100 f. — Guyon et Olivier, 100 f. — Fréd. Hasse, 50 f. — Gattier-Hasse, 25 f. — E. Reveil, 25 f. — Davallon, pharmacien, 5 f. — M.-A. Davallon, 5 f.

Total..... 940 f.
Total précédent..... 1,750

Total général..... 2,690 f.

Nous recevons la lettre suivante :
Annonay, le 30 octobre 1846.

Monsieur le rédacteur,
Nous avons recours à votre obligeance pour vous prier d'annoncer dans votre prochain numéro que nous venons d'ouvrir une souscription en faveur des victimes des inondations de la Loire; nous espérons que nos concitoyens s'empresseront de répondre à notre appel et que tous tiendront à contribuer au soulagement de nos malheureux compatriotes.

Vous avez ci-après une première liste de souscriptions.
Agréez, etc.

[GIRAUD PÈRE FILS ET CHAPUIS.]

MM. Giraud père fils et Chapuis, 200 f. — Un anonyme, 10 f. — Un anonyme, 3 f. — Et. Frachon, notaire, 25 f. — Un anonyme, 50 f. — Un anonyme, 25 f. — F. Jehannot, 100 f. — Bechetoille frères, 100 f. — Laurent Bechetoille, 100 f. — Le baron Boissy d'Anglas, député, 100 f. — Total : 713 f.

Chronique.

Le courrier de Paris qu'on attendait à Lyon hier, dimanche n'est arrivé que cette nuit à trois heures. Ce retard a été occasionné par un accident survenu à la malle près de Montereau.

— Samedi matin, un des ouvriers qui travaillent à la restauration de l'église de Saint-Nizier est tombé de l'un des échafaudages établis autour de la façade de ce monument. Ce malheureux s'est brisé sur les pierres qui jonchent le sol de la place, et quand on a été pour lui porter secours, on n'a relevé qu'un cadavre.

— Il y a peu de jours, en rendant compte des désastres qui ont fait de si nombreuses victimes, le *Constitutionnel* insérait un long article commençant ainsi :

« De tous les accidents qu'a occasionnés la crue désastreuse de la Loire, le plus grave est la chute d'une partie du viaduc du chemin de fer de Viarzon! »

En vérité, il faut être actionnaire pur sang pour tenir un pareil langage.

— Le directeur du théâtre de Saint-Etienne a versé entre les mains de la commission de secours pour les inondés de la Loire la somme de 1,027 f., représentant le produit de la représentation du 27. MM. les acteurs et actrices, ainsi que les chefs d'orchestre, les machinistes, lampistes et autres employés ou fournisseurs du théâtre, ont abandonné simultanément la part qui leur revenait dans les frais de cette représentation.

— M. le maréchal duc d'Isly ne viendra pas s'embarquer à Marseille; les ordres qui avaient été donnés pour lui préparer des appartements ont été contremandés. Le *Caméléon* doit partir pour Cette, où M. le gouverneur-général s'embarquera avec sa famille. On croit que M. Bugeaud a voulu éviter ainsi les observations qui auraient pu lui être faites dans notre ville par les nombreuses personnes qui désireraient le retrait ou la modification de l'ordonnance sur la propriété en Algérie, laquelle ordonnance suscite en ce moment tant de réclamations. (Sémaphore.)

— Voici de quelle manière on rend la justice au dix-neuvième siècle dans les villes catholiques de la Suisse. La sentence dont nous allons parler serait souverainement ridicule, si elle ne portait pas le cachet d'un raffinement de cruauté imaginé par quelques misérables.

« La semaine dernière, dit l'*Erzähler* de Lucerne, le tribunal criminel a condamné par contumace l'épouse de M. le docteur Steiger à six ans de maison de force et à porter au cou un anneau en fer orné d'un bec. M^{me} Steiger est accusée d'avoir vendu, au détriment du fisc, pendant la détention de son mari, à M. Gabler, agent d'affaires, les crédits inscrits dans les livres du premier. »

« L'accusation, ajoutez le même journal, manquant de preuves; mais des hommes capables de rendre un pareil jugement ont-ils besoin de preuves pour condamner? »

Mais le *Narrateur Fribourgeois* nous cite un fait dans lequel nous trouvons une explication qui diminue notre étonnement. Il s'agit du fameux Ulrich, rédacteur de la *Gazette d'Etat*, l'un des hommes les plus importants du parti qui fait rendre des sentences comme celle que nous venons de rapporter.

« On dit qu'il est devenu fou. Pour en venir là, il n'avait guère qu'un pas à faire. Mais on varie sur les causes de cet événement. Les uns l'attribuent au chagrin de s'être vu surpasser en dévergondage par certaine feuille de la Suisse française; les autres prétendent qu'il s'est trop échauffé la bile en s'escrimant contre le radicalisme. On dit aussi qu'ayant épuisé tout le répertoire de la halle contre les notabilités libérales de la Suisse, il s'était trouvé à sec de gros mots. Enfin, que ne dit-on pas? Les uns accusent de ce désastre la révolution de Genève, d'autres le désespoir de voir la tournure que prennent les affaires à Bâle. Quoi qu'il en soit, ses patrons l'ont mis à la porte avec la même politesse dont il faisait preuve. Peu s'en faut qu'ils ne lui aient donné du pied aux frontières de l'épine dorsale. Adieu, brave et magnanime Ulrich! Nous fondons en larmes en prenant congé de vous. »

Afrique française.

L'Echo d'Oran du 24, qui, sous la date du 22, publie les détails suivants sur la situation de la province.

« Hier, une colonne est partie d'Oran. Ce matin, M. le commandant de la province s'est mis en route pour aller en prendre le commandement. Cette colonne se dirige sur Sidi-Bel-Abbès. Chacun s'est demandé avec quelque inquiétude quelles étaient les nouvelles causes de ce mouvement de troupes, et à la fois le bruit s'est répandu qu'une grande razzia venait d'atteindre les Ouled-Soliman, qu'un corps de cavalerie s'était jeté sur la route d'Oran à Tlemcen, enfin que le territoire de cette ville était sérieusement menacé.

« Nous sommes en mesure d'exposer les faits sous leur véritable jour. La nouvelle d'un mouvement de l'émir passant par les hauts plateaux pour aller frapper une razzia dans le Sahara, sur les Hamiane-Cheraga, a eu en effet beaucoup de vraisemblance. L'avis d'un pareil mouvement a même été donné par ceux qui devaient en être le but. Plus récemment on a su que les Mâa-Anagad du Maroc étaient en voie de tenter ce coup de main. On les a vus en marche au nombre de trois à quatre cents chevaux, et, dans cette dernière condition, l'émir eût été encore à Ain-Zohra.

« Du côté de Tlemcen, Bou-Maza, continuant ses menées fanatiques, renouvelles, en face des Beni-Snous et des Beni-Bou-Said, les démarches que récemment nous lui avons vu faire sans résultat chez Beni-Snassen. On peut tout attendre de cet exalté, et c'est ainsi qu'on pourrait avoir quelque inquiétude sur la communication de Tlemcen, et peut-être pour les tribus affaiblies qui en occupent les abords.

« Voilà ce que nous savons, et ce qui nous permet de conclure que les mouvements de troupes qui ont eu lieu sont faits en vue d'assurer la continuation de la tranquillité et non pour remédier à un mal qui serait déjà fait.

« Les pluies commencent à tomber; les charrues vont se mettre en terre; tout, chez les populations, caractérise un vif désir de la paix, et il faut espérer que si quelques hostilités ont lieu dans le Sahara, elles ne retentiront point dans le Tell, pour le bien-être de nos tribus et les progrès de nos principes de colonisation. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

M. DÉSIRABODE père, dentiste du Boi, vient de recevoir de LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi des Grecs deux médailles d'or en témoignage d'approbation et d'encouragement pour son ouvrage intitulé : *Eléments complets de la science et de l'art du dentiste*, OUVRAGE ADOPTÉ pour les écoles de médecine par ORDON-

NANCE MINISTÉRIELLE du 3 avril 1844, rendue sur le rapport du conseil royal de l'instruction publique. — Le dépôt de son EAU DENTIFRICE se trouve à Lyon chez MM. Petit, place des Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8.

BUREAUX D'ÉCRITURES ET DE PLACEMENTS,

Rue Quatre-Chapeaux, n. 4, au 2^e.

Avec l'approbation de M. le maire, le chef dudit bureau consacra le produit de six jours de travail, à compter de lundi 2 novembre jusqu'au 7 inclusivement, en faveur des inondés de la Loire. A cet effet, il engage les personnes qui auraient besoin de son ministère à vouloir bien, dans cette circonstance, fournir leur concours pour une œuvre si nécessaire.

Des mesures sont prises pour assurer le produit du travail à qui de droit.

AVIS. Le sieur SAUBRA, maître du café du Nord, au passage Thiaffait, rue Vieille-Monnaie, désirant apporter son offre franche pour venir au secours des inondés de la Loire, prévient le public que mardi 3 il donnera tout le bénéfice de sa recette.

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS,

Fabricant de plaqué première qualité, tel que réchauds de table, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, sucriers, bords de table, soupières, théières, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

COUVERTS

Dorés et argentés à Paris par les procédés RUOLZ, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Autres couverts d'un beau blanc et d'une solidité égale à l'argent, de 1 f. 25 c., 1 f. 75 c. et 2 f. 50 c.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et

de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSER, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

AVIS. Il a été trouvé le 1^{er} novembre une montre. — S'a-dresser, pour la réclamer, chez Dubois, rue des Capucins, n^o 7.

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 octobre 1846.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 5/8 à 5/4 0/0, le 5 a été fait avant l'ouverture d'abord à 82 40, puis à 82 50. Il a ouvert au parquet à 82 50. Il est resté entre ce cours et celui de 82 60 jusqu'au moment de la réponse des primes qui s'est faite à 82 52. La majeure partie des primes restant à ce prix a été levée.

Après la réponse, le 5 a d'abord un peu fléchi, et il a été offert à 62 52 1/2; il est ensuite remonté sans réaction jusqu'à 82 70, et il a fermé au parquet à 82 65.

Après la clôture, il est resté à 82 62 1/2 en liquidation.

Beaucoup d'affaires.

Trois pour cent.....	82	65
Quatre pour cent.....	106	50
Quatre et demi pour cent.....	»	»
Cinq pour cent.....	117	75
Emprunt de 1844.....	»	»
Trois pour cent belge.....	»	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	98	»
Cinq pour cent belge.....	102	1/4
Cinq pour cent napolitain.....	»	»
Récépissés Rothchild.....	102	»
Cinq pour cent romain.....	102	3/8
Trois pour cent espagnol.....	»	»
Banque de France.....	»	»
Comptoir d'Escompte.....	1160	»
Banque belge.....	»	»
Caisse Lafitte.....	1217	50
Obligations de Paris.....	1392	50

Versailles (rive droite).....	400	»
— (rive gauche).....	»	»
Paris à Orléans.....	1237	50
Paris à Rouen.....	905	»
Rouen au Havre.....	»	»
Avignon à Marseille.....	877	50
Strasbourg à Bâle.....	218	75
Orléans à Vierzon.....	570	»
Orléans à Bordeaux.....	535	»
Amiens à Boulogne.....	»	»
Montreuil à Troyes.....	»	»
Chemin du Nord.....	671	25
Dieppe et Fécamp.....	»	»
Paris à Strasbourg.....	485	»
Tours à Nantes.....	495	»
Paris à Lyon.....	505	»
Lyon à Avignon.....	»	»
Bordeaux à Cette.....	»	»
Bordeaux à la Teste.....	»	»

CEMINS DE FER.

Saint-Germain.....

DÉCLARATION DE VENTE

DE FONDS DE COMMERCE.

Par acte sous seing privé du dix octobre mil huit cent quarante-six, enregistré, les mariés Eymain, demeurant à Neuville-l'Archevêque (Rhône), ont acquis des mariés Perroud, demeurant à Lyon, rue de Bourbon, n^o 54, un fonds de restaurant. Les mariés Eymain invitent les personnes qui auraient quelques droits à faire valoir sur le prix dudit fonds à les faire connaître régulièrement à partir de ce jour au dix mois de novembre prochain, sous peine de déchéance, à M. Jean-Isaac Diot, arbitre-expert, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue des Trois-Maries, n^o 11.

Lyon, le deux novembre 1846.

Pour extrait: DIOT. (1585)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

AVIS. On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 fr., l'autre du prix de 7,000 fr. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait à son besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon.

On demande des capitaux à placer par hypothèque sur des immeubles dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser audit M^e Vuy. (3618)

A vendre au taux de cinq pour cent.

1^o Maison située à Lyon, à l'angle d'une place et d'une rue, au centre de la ville, dans le quartier le plus fréquenté, du prix de quatre-vingt-cinq mille francs.

2^o Autre Maison du prix de trente-cinq mille francs.

Nombreux capitaux à placer.

S'adresser à M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 9. (3872)

À VENDRE à un prix modéré, cent cinquante hectares de terres labourables, d'un seul tènement, à dix-huit kilomètres de Lyon.

S'adresser à M^e Fournereau, ou à M^e Nodet, ou à M^e Deplace, notaires à Lyon. (4359)

À VENDRE. Plusieurs appareils, sans corps de pompe, pour la fabrication des eaux et limonades gazeuses à des prix très modérés. Un seul homme peut fabriquer 1,200 bouteilles par jour.

S'adresser à M. Billot, pharmacien fabricant d'eaux minérales, place Saint-Vincent, 3. (4389)

AVIS. Dans la rue Saint-Pierre il a été perdu, samedi dans l'après midi, entre quatre et cinq heures, une petite Épagneule marquée en blanc et marron; elle répond au nom de Fanny. Quiconque la rendra à la maîtresse de l'hôtel du Parc recevra 20 fr. de récompense. (4390)

À LOUER de suite. Grand magasin et arrière-magasin, entresol composé de cinq pièces, plus cave et grenier, port des Cordeliers, 61.

S'adresser à M. Poggi, marchand de sangsues, place des Cordeliers, 20. (4387)

RASOIRS-DUCROT.

M. DUCROT, de Villefranche, dont les Rasoirs sont si avantageusement connus dans le public par la supériorité de leur trempe, et dont les journaux de la localité ont fait l'éloge le plus brillant comme le plus mérité, demeurent actuellement à Lyon, place Saint-Laurent, n. 6. (4373)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Hygiène des Collèges, comprenant l'histoire médicale du collège royal de Lyon, par J.-P. Pointe, chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur de clinique, médecin du collège royal de Lyon, etc. — Un vol. in-12. Paris et Lyon, 1846. — Prix : 4 fr. 50 c.

Le Médecin de mer, ou Traité élémentaire de pathologie interne et externe, par J. Moulinié, ex-chirurgien en chef de l'hôpital de Bordeaux, professeur de clinique chirurgicale. — Un vol. in-8^o. Paris, 1846. — Prix : 7 fr.

Service de Santé de la Marine. Questions auxquelles les candidats des différents grades ont à répondre dans les concours approuvés par M. le ministre de la marine le 30 avril 1838. — Un vol. in-8^o. Toulon, 1844. — Prix : 2 fr. (6356)

NOUVEAU SERVICE RÉGULIER EN POSTE

DE MACON A AUTUN

EN DOUZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours, à dater du 1^{er} novembre, aussitôt après l'arrivée des bateaux à vapeur de Lyon. Ce service dessert : **Clany, Salornay-sur-Guye, la Croisée, Blanzy, Mont-Saint-Vincent, Marmagne**, et correspond directement avec le **Creuzot**.

BUREAUX PRINCIPAUX :

MACON, chez M. Taupenot fils, directeur des Berlines-Postes du Commerce, quai du Nord.

CLUNY, chez M. Piguot, dit François.

LA CROISÉE, chez M. Bernot, aubergiste.

BLANZY, chez M. Lagrion.

MARMAGNE, chez M. Nectoux.

AUTUN, au bureau des Messageries Générales de France. (1584)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n^o 33.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

UN TRÈS BON CONSEIL.

Les personnes qui craignent le froid aux pieds, Celles qui craignent l'humidité aux pieds, Celles qui ont les pieds malades, Celles qui ont des durillons et des cors, Celles dont les pieds enflent, Celles dont la transpiration est arrêtée, Celles même qui ont la goutte et des rhumatismes,

Sont conseillées d'aller à la grande fabrique de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des chaussures en CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus souple, de plus imperméable et de plus chaud, à des prix fixes et très modérés. (4392)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e ROMBAU, avoué, est actuellement rue de la Cage, 13, au 2^e, près de la place des Terreaux. (2401)

POLLIS, FACTEUR DE PIANOS,

Attaché jusqu'à présent à la maison Mongolfier,

A son atelier actuellement cours Morand,

n^o 16, aux Brotteaux.

Les personnes qui voudront faire réparer leurs pianos par lui sont assurées d'être satisfaites.

A dater de ce jour, on trouvera chez lui des pianos de rencontre en bon état et à prix fixe. (990)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et remises.

S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

ENTREPRISE DE VIDANGE INODORE,

au moyen d'un système breveté

sans garantie du gouvernement.

L'expérience a démontré la supériorité de ce système, auquel plusieurs perfectionnements viennent encore d'être ajoutés. En conséquence, l'entrepreneur a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, régisseurs et locataires principaux qu'il se charge d'opérer l'extraction des matières contenues dans les fosses d'aisance, conformément à l'arrêté municipal de 1845.

S'adresser, pour traiter de la vente et de l'achat desdites matières, soit au comptant, soit à terme, grande rue des Capucins, n. 7, au rez-de-chaussée, et cours Trocadéro, n. 2, au 2^e, de neuf à quatre heures, tous les jours. (1565)



M. HUTTER, propriétaire de l'**ÉLÉPHANT-MONSTRE**, âgé de 72 ans, pesant 3,950 kilog., annonce qu'il mangera à

une table couverte à chaque heure et manifestera ses désirs par le son d'une clochette. Dans l'espace de quinze heures il consomme 150 kilog. de vivre.

On voit également chez lui un **Dromadaire** d'une grandeur extraordinaire.

Ces quadrupèdes sont visibles tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, quai de Retz, 37, en face des grands Bains du Rhône. (4391)

AVIS. M. CUGNET continue de s'occuper du placement ou de la vente de marchandises diverses à la commission. Son bureau d'adresses est chez M. Roize, magasin de tabac, rue du Rhône, à Genève (Suisse). (1561)

DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS, ET DES BLATTES DITS CAFARDS.

Ce remède, approuvé par la Faculté de médecine, n'est pas nuisible à la santé de l'homme et des animaux domestiques. Les syndicats de la boulangerie de Paris et de Lyon, ainsi que les syndicats d'un grand nombre de villes de France et de l'étranger, ont attesté son efficacité pour la destruction complète des rats et souris, et des blattes dits cafards.

Lorsqu'on emploie ce remède selon les indications, on donne le tout à l'épreuve et sans payer d'avance.

S'adresser, rue Romarin, n^o 11, à l'entresol, ou à M. Rongnon, épicière, même maison; au concierge du syndicat de la boulangerie de la ville de Lyon; à M. Bony, marchand de vin, rue Ferrandière, n^o 12. (4388)

MÉDAILLE D'HONNEUR

DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (4350)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.: 6 flacons, 45 f. (Affranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.